Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_085-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 10 11

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin, à 08 Heures 30, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis

Absents :
DELABARRE Sylviane, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David

Absents ayant donné pouvoir :
HENRY Lionel donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
HOUITTE Daniel donne procuration à GELY-PERNOT Aurore

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_085-DE

N° B_DEL_2026_085

Objet **Tourisme**

Aire Naturelle de Camping - Convention 2026 avec la commune de Saint-Médard-sur-Ille

Projet de territoire : AXE 4 La promotion et le rayonnement du territoire - Développer une identité culturelle et touristique

Dans le cadre de sa compétence facultative non soumise à l'intérêt communautaire « Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques », la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné aménage, gère et promeut l'aire naturelle de camping située sur la commune de Saint-Médard-sur-Ille.
Dans un souci de bonne organisation des services du Val d'Ille-Aubigné, la commune de Saint-Médard-sur-Ille accepte de prendre en charge une partie des services liés à la gestion administrative et technique de l'aire naturelle de camping.

Période d'intervention : Sur la période d'ouverture de l'aire naturelle de camping soit du 11/04/2026 au 11/10/2026 (6 mois).

Services effectués par la commune de Saint-Médard-sur-Ille :

- Accueil des usagers de l'aire naturelle de camping : accueil physique et téléphonique, réception et encaissement des paiements, suivi de la fréquentation, soit 10Hx19,98€* = 200,00€.
- Entretien technique de l'aire naturelle de camping : petits travaux (Ré-enclenchement de compteurs ou différentiels électriques, évacuation des déchets dont Sortie des containers OM et tri sélectif), soit 4Hx18,97€* = 75,00€.
- Vérification électrique des bâtiments = 35,00€.
- Frais de déplacements régisseur dans le cadre du dépôt de Fonds au Trésor / virement des recettes de la régie de l'aire naturelle (2x/an) : 80,00€

* Taux horaire chargé.

Pour la saison touristique 2026, l'estimation des frais supportés par la commune est de **390,00€ TTC**. Ce montant sera ajusté en fin d'année en fonction des services réels qui auront été effectués par la commune.

La convention de prestation de services 2026 ayant pour objet de définir les conditions d'intervention de la commune de Saint-Médard-sur-Ille dans la gestion de l'aire naturelle de camping «Les bords de l'Ille» à Saint-Medard-sur-Ille est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Président propose de :
- valider les termes de la convention,
- l'autoriser à signer la convention de prestation de services pour l'année 2026 ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vu les statuts de la communauté de communes,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

Pas de participation : 1
BOURNONVILLE Noël

VALIDE les termes de la convention de prestation de services 2026 avec la commune de St Médard-sur-Ille, pour la période d'ouverture de l'aire de camping, soit du 11/04/2026 au 11/10/2026,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la dite convention ci-annexée ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_085-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 06/07/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le Président,